



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tarifs du hockey mineur de l'île Perrot – La Ville de L'Île-Perrot invite ses citoyens à demander à HMIP d'accepter son aide financière et de l'utiliser au bénéfice des Perrotois

L'Île-Perrot, le 1^{er} août 2024 – La période d'inscription à la saison 2024-2025 de l'Association de hockey mineur de l'île Perrot (HMIP), un organisme reconnu et appuyé par la Ville de L'Île-Perrot, a débuté le 4 juillet 2024 et durera jusqu'au 16 août 2024 à l'intention des résidents de l'île Perrot.

Sans aucune discussion préalable avec la Ville de L'Île-Perrot, HMIP a pris la décision unilatérale, de concert avec l'administration de l'Aréna de la Cité-des-Jeunes, de proposer un tarif plus élevé aux citoyens de la ville de L'Île-Perrot, contrairement à Terrasse-Vaudreuil, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et Pincourt.

Selon la fiche d'inscription de HMIP, les citoyens de la ville de L'Île-Perrot sont invités à contacter leur Ville afin de « demander le paiement de toute subvention qui pourrait être octroyée par l'administration municipale aux citoyens ».

Depuis plusieurs années, la Ville de L'Île-Perrot octroie une aide financière à HMIP dont le but précis est **d'offrir un tarif préférentiel aux citoyens** inscrits à la saison de hockey, soit le même que tous les habitants de l'île Perrot. La Ville est prête à réitérer ce versement en 2024, mais HMIP a formellement refusé de s'en prévaloir et d'en faire l'usage souhaité par la Ville. En effet, dans une communication écrite envoyée à la Ville, le président de HMIP souligne que dorénavant, HMIP n'acceptera plus « aucune subvention des villes ».

Avant la sortie des tarifs, l'Aréna de la Cité-des-Jeunes a invité HMIP à privilégier les résidents des trois villes responsables de l'exploitation de l'infrastructure sportive, sous peine d'augmenter les frais d'utilisation de la glace imposés à HMIP. HMIP a donc écouté l'avis de l'Aréna et agi au détriment des Perrotois.

Conformément à sa *Politique de reconnaissance*, instaurée en 2022, la Ville de L'Île-Perrot soutient une trentaine d'organismes locaux à but non lucratif, dont HMIP. Cette politique encadre l'appui dispensé aux entités avec rigueur, uniformité et transparence, en s'assurant notamment que les organismes adhèrent à un critère essentiel : *répondre aux besoins de la communauté perrotoise*. Ainsi, la position actuelle de HMIP contrevient à la politique.

De plus, cette entente engage la Ville à faire affaire directement avec les organismes, et non avec les individus, en collaborant avec les administrateurs, desquels sont attendus un sens de l'expertise et de la bienveillance.

La Ville de L'Île-Perrot invite donc ses citoyens à **faire les représentations** nécessaires afin que HMIP revoie sa position, accepte de recevoir l'aide financière auquel elle a droit et l'utilise à bon escient, c'est-à-dire en réservant aux citoyens Perrotois un tarif préférentiel, comme à tous les résidents de l'île Perrot.

En tout temps, la Ville de L'Île-Perrot encourage la démocratisation des activités sportives, récréatives et culturelles. L'épanouissement des citoyens, et plus spécialement des jeunes, constitue une priorité de l'administration municipale.

La Ville continuera de défendre l'intérêt de la communauté en conformité avec ses politiques, elles-mêmes mises en place au bénéfice de la collectivité.

Merci de votre précieuse collaboration.